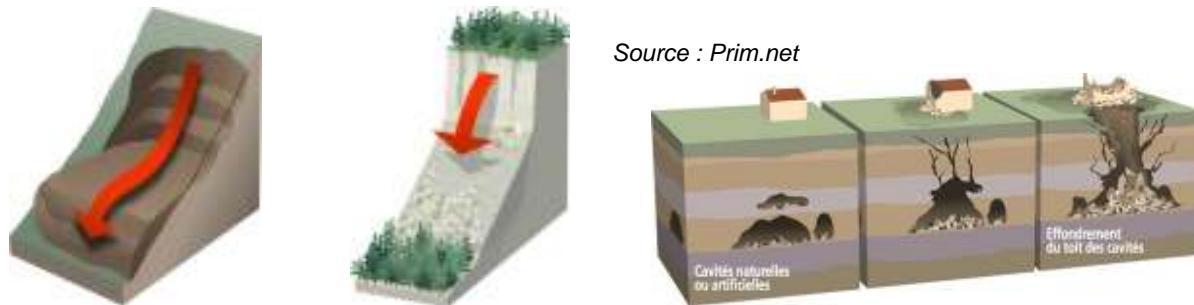


## RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

*Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).*



*Les mouvements lents et continus :*

- *Les glissements de terrain se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau. Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terrain, qui se déplacent le long d'une pente.*
- *Le retrait-gonflement des argiles dû aux variations de la quantité d'eau*
- *Les tassements et les affaissements (effet de surcharges, assèchement)*

*Les mouvements rapides et discontinus :*

- *Les effondrements de cavités souterraines*
- *Les écroulements et les chutes de bloc*

### Le risque sur la commune :

*(D'après une étude géotechnique et cartographique des risques naturels réalisée en 1990)*

La commune est touchée par deux types de mouvements de terrain :

- **Les glissements de terrain**
- **Les chutes de pierres et de blocs**

### Zones potentiellement impactées :

Les deux extrémités Est et Ouest de la commune sont concernées par ces risques :

- **Extrémité Ouest (Le Crépon)** : uniquement du glissement de terrain
- **Extrémité Est (Aiguenoire)** : glissement de terrain et chutes de pierres et de blocs

### Conséquences :

- Fissuration voir ruine de bâtiments nécessitant l'expertise du bâtiment (évacuation des familles)
- Routes coupées
- Mise hors services des lignes téléphoniques et EDF
- Rupture de diverses canalisations enterrées (eau potable, assainissement, gaz...)

## RISQUE D'avalanche

*Une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture du manteau neigeux. Cette masse varie de quelques dizaines à plusieurs centaines de milliers de mètres cubes, pour des vitesses comprises entre 10 km/h et 400 km/h, selon la nature de la neige et les conditions d'écoulement. Les pentes favorables au départ des avalanches sont comprises entre 30 et 55°. La pente avalancheuse typique est raide, à l'ombre, proche d'une crête et couverte de neige soufflée.*

*On distingue 3 types d'avalanche selon le type de neige et les caractéristiques de l'écoulement :*

- L'*avalanche de plaque*
- L'*avalanche en aérosol*
- L'*avalanche de neige humide*



L'*avalanche de plaque*



L'*avalanche en aérosol.*



L'*avalanche de neige humide.*

### Le risque sur la commune :

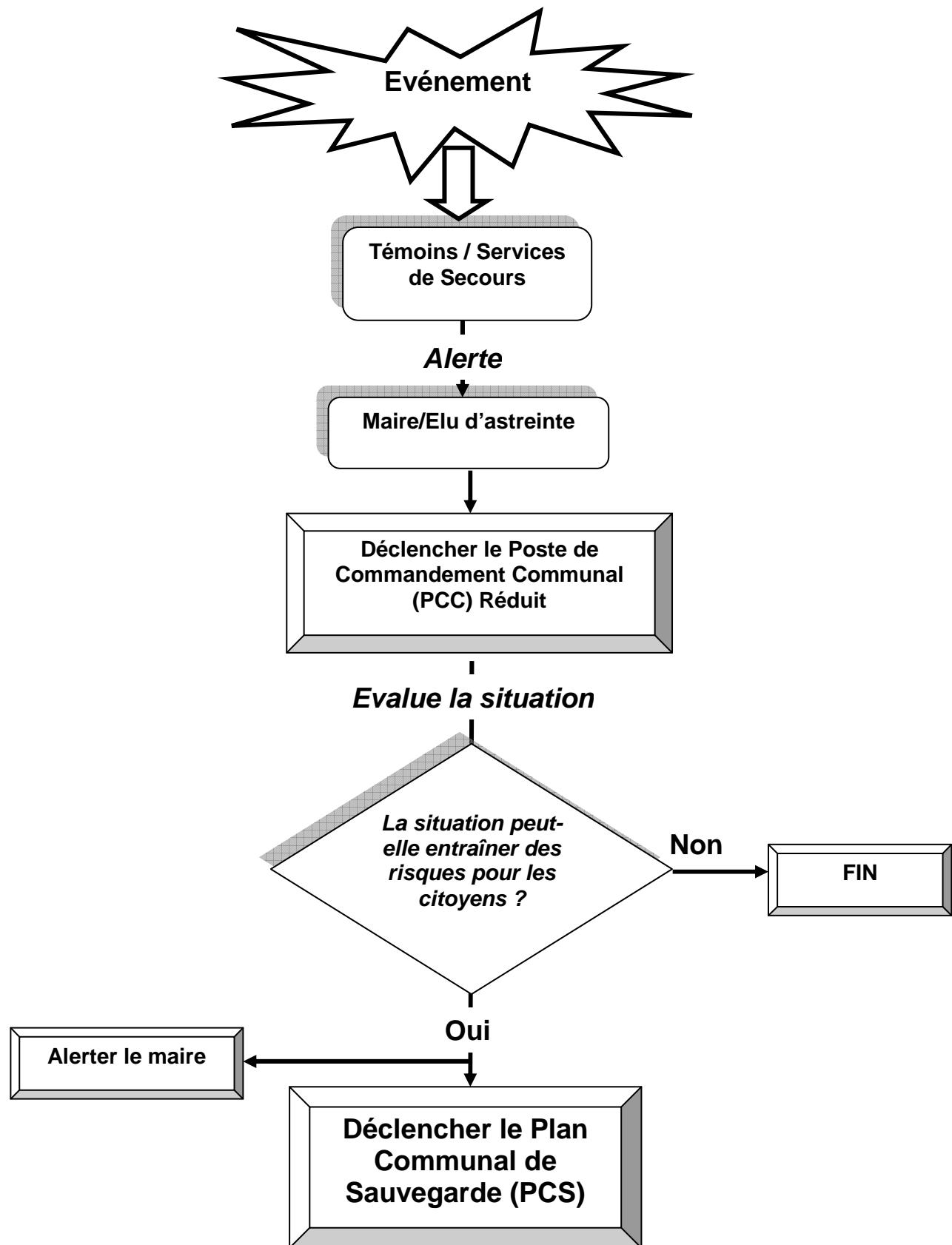
*(D'après une étude géotechnique et cartographique des risques naturels réalisée en 1990)*

Des avalanches peuvent survenir aux deux extrémités Est et Ouest de la commune tout comme les mouvements de terrain.

Un couloir d'avalanche est répertorié au **Sud-Est de la commune**.

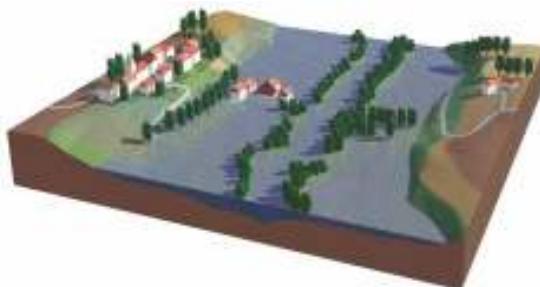
Les conséquences de ces avalanches sont similaires aux effets des mouvements de terrain, c'est-à-dire :

- **Routes coupées**
- Fissuration voir ruine de bâtiments nécessitant l'expertise du bâtiment (évacuation des familles)
- Mise hors services des lignes téléphoniques et EDF
- Rupture de diverses canalisations enterrées (eau potable, assainissement, gaz...)

TRAITEMENT DE L'ALERTE POUR UN RISQUE NATUREL

## RISQUE D'INONDATION TORRENTIELLE

*Lorsque des précipitations intenses tombent sur tout un bassin versant, les eaux ruissent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, d'où des crues brutales et violentes dans les torrents et les rivières torrentielles. Le lit du cours d'eau est en général rapidement colmaté par le dépôt de sédiments et des bois morts peuvent former des barrages, appelés embâcles. Lorsqu'ils viennent à céder, ils libèrent une énorme vague, qui peut être mortelle.*



Source : Prim.net

### Caractéristiques des crues à régime torrentiel :

- Se manifeste à la suite de précipitation intense et brève
- Temps de réponse très court (de 1 à 6h entre l'épisode pluvio-orageux et la crue)
- Vitesse de courant très destructrice
- Les dommages causés par l'énergie cinétique des écoulements sont souvent plus graves que ceux résultant de la submersion
- Charrie des tonnes de matériaux au point de prendre l'aspect de véritables laves torrentielles

### Le risque sur la commune :

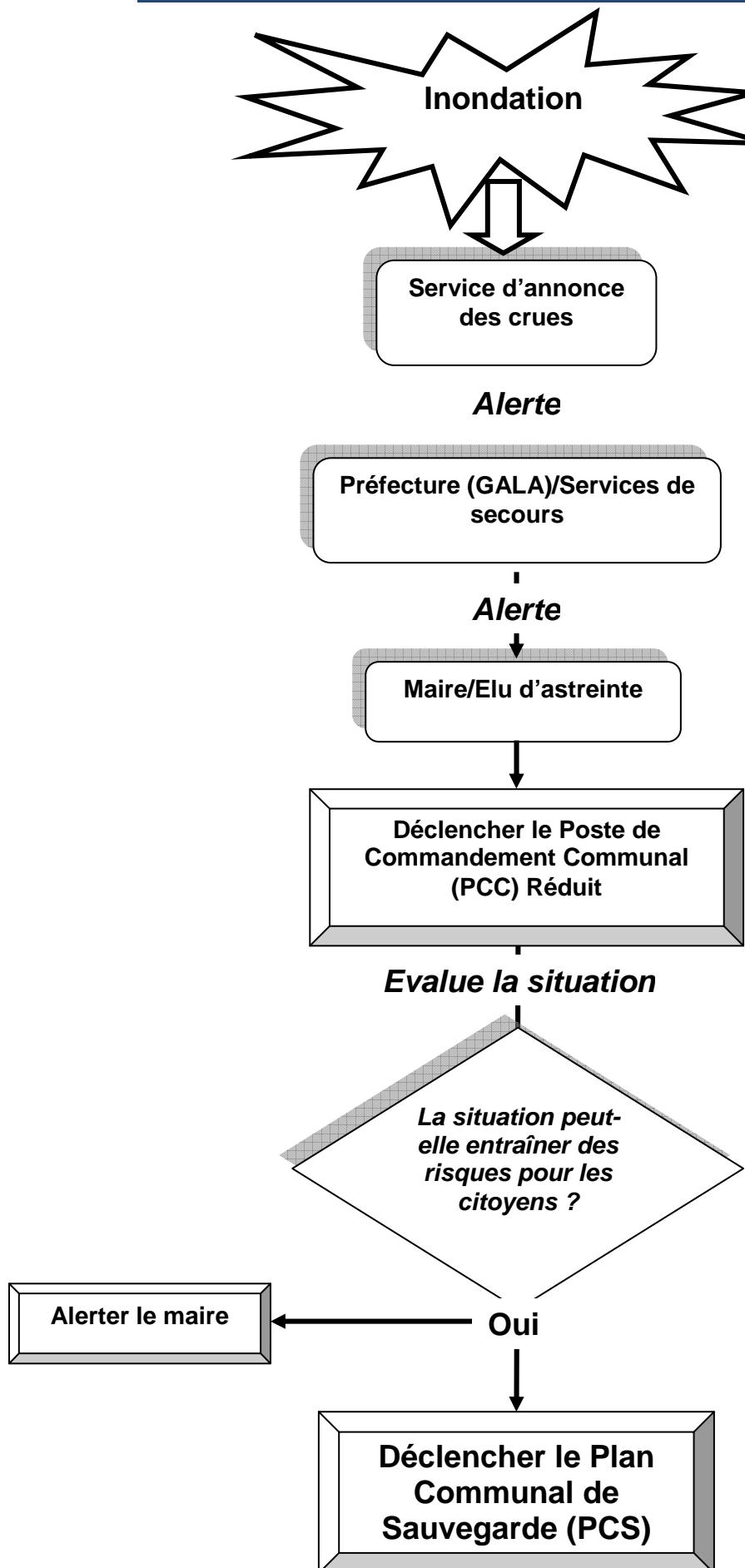
(D'après une étude géotechnique et cartographique des risques naturels réalisée en 1990)

La commune est également concernée par des risques de crues torrentielles occasionnées par le **ruisseau du Guiers et du Guiers Mort**.

### Zones potentiellement inondées :

- Le ruisseau du Guiers traverse la commune d'Est en Ouest. D'après une étude géotechnique et cartographique des risques naturels réalisée en 1990, **environ 250 à 500 m de part et d'autre du ruisseau pourraient être inondées**. Le bourg d'Entre Deux Guiers serait sous l'eau.
- Le ruisseau du Guiers Mort traverse le centre de la commune de Sud en Nord. Ce ruisseau est susceptible **d'inonder tout le centre de la collectivité** (la plaine d'Entre Deux Guiers)

TRAITEMENT DE L'ALERTE POUR UNE INONDATION



## PHENOMENE METEOROLOGIQUE : TEMPÈTE / CHUTE DE NEIGE

Les tempêtes concernent une large partie de l'Europe, et notamment la France métropolitaine

Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89 km/h, correspondant au degré 10 de l'échelle de Beaufort (échelle de classification des vents selon douze degrés, en fonction de leurs effets sur l'environnement).

Deux paramètres caractérisent les chutes de neiges : la hauteur cumulée (c'est un paramètre délicat à déterminer notamment en raison de l'action du vent) et l'intensité de la chute de neige (50 cm de neige tombée en 12 ou 48 heures ne produisent pas le même résultat).

### Le risque sur la commune :

#### Les principales conséquences d'un évènement météorologique sur la collectivité :

- Blessures légères/graves voir décès et gestion des sinistrés (personnes sans abri)...
- Interruption du trafic routier (chutes d'arbre...)
- Arrachement / effondrements de toitures
- Destructions du réseau téléphonique et électrique (EDF, ...)
- Tempête : projectiles dangereux (tuiles, tôles, bac à fleur, ...)

#### Rôle de la collectivité pendant une tempête

##### 1. Avant la tempête :

- Alerter la population et donner les consignes à suivre (éviter les déplacements...)

##### 2. Pendant la tempête :

- Ne rien faire

##### 3. Après la tempête :

- Déblayer les voiries
- Rétablir le réseau téléphonique et électrique
- Remettre en état les bâtiments publics (toitures...)
- Gérer les sinistrés (dossier administratif, relogement...)

#### Rôle de la collectivité pendant des chutes de neige importantes

##### 1. Avant la chute de neige :

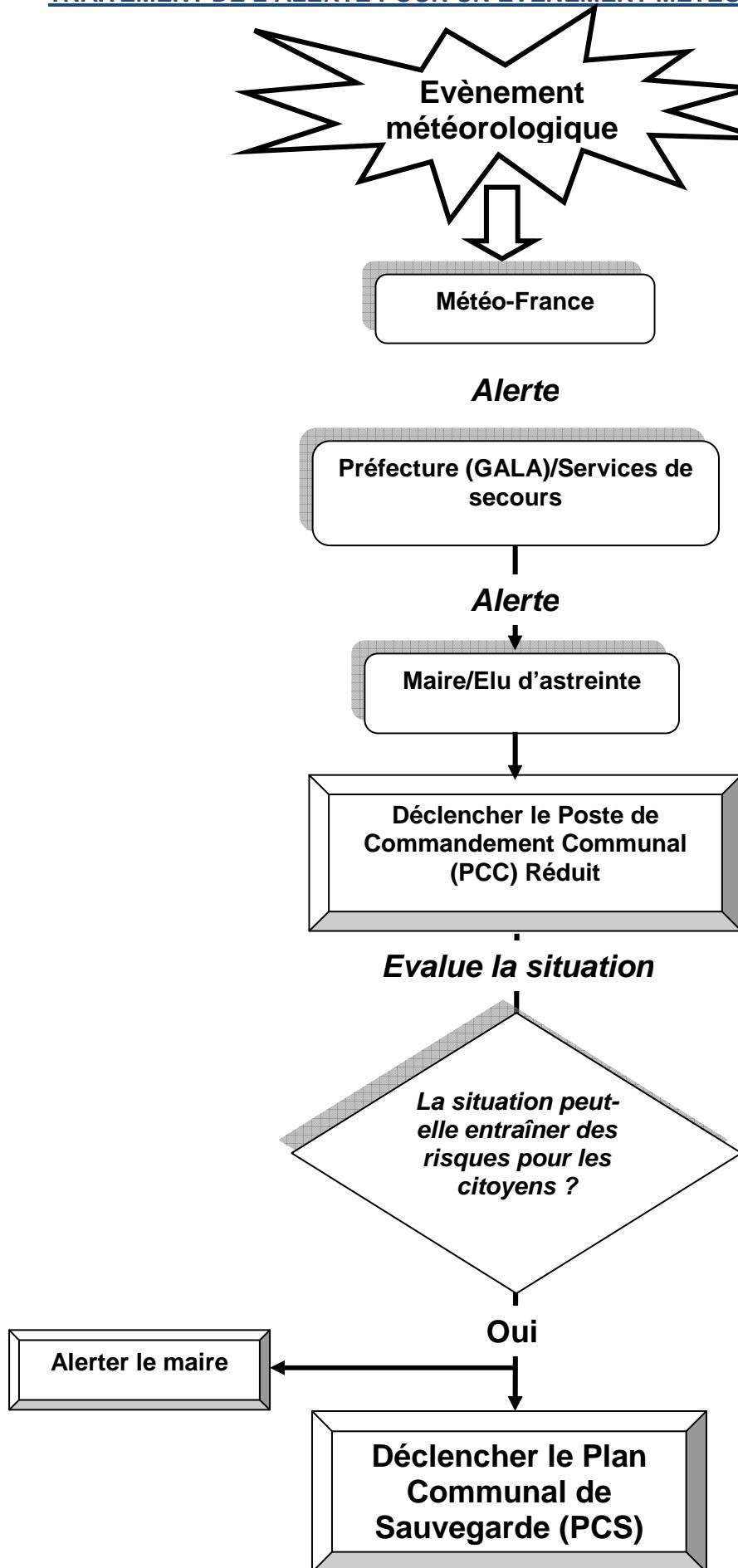
- Alerter la population et donner les consignes à suivre (éviter les déplacements, surveiller les toitures...)

##### 2. Pendant la chute de neige : (ne pas se mettre en danger)

- Saler les routes
  - Déneiger les routes
  - Surveiller les structures des bâtiments communaux (toitures...)
  - Si possible, prendre en charge les sinistrés
- ##### 3. Après la chute de neige :
- Déblayer les voiries
  - Rétablir le réseau téléphonique et électrique
  - Remettre en état les bâtiments publics (toitures...)
  - Gérer les sinistrés (dossier administratif, relogement...)

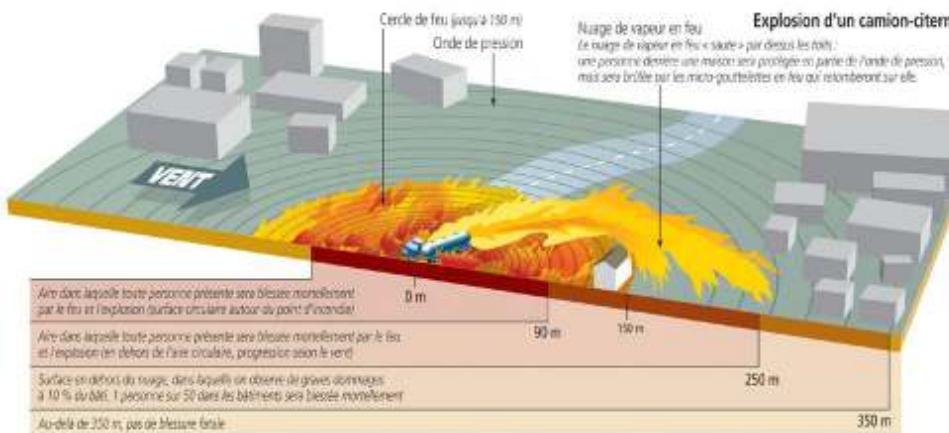
## LA PREVISION

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public des cartes vigilances qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau3) ou rouge (niveau4). Les données sont accessibles sur le site suivant : <http://www.meteo.fr>

TRAITEMENT DE L'ALERTE POUR UN EVENEMENT METEOROLOGIQUE

## RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. 60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables. Un incendie de produits inflammables solides, liquides ou gazeux engendre des effets thermiques (brûlures), qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées toxiques ;



Source : Prim.net

### Le risque sur la commune :

Il existe au niveau départemental un Plan de Secours Spécialisé « TMD » et un Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) pour le réseau GDF.  
En cas d'accident, le Préfet est alors Directeur des Opérations de Secours (DOS).  
Le Maire doit suivre ses instructions.

- TMD par voie routière (de surface)

Le risque d'accident de TMD par voie routière est dû à la présence de plusieurs axes routiers : **RD520, RD520c, RD520d et de la RD28b**. Cependant ce risque est difficilement localisable puisqu'un accident peut se produire sur toutes les routes de la ville.

Un périmètre de sécurité de 150 à 200 m en urgence. Le périmètre de sécurité est mis en place par les pompiers (ce sont les premiers arrivés sur le site de l'accident).

- TMD par canalisation (souterrain)

La commune est traversée par une **canalisation de gaz**, exploitée par Gaz de France.

Le risque provient principalement d'une **fuite de gaz provoquée par perforation ou rupture accidentelle** de la canalisation. Il est à noter que le gaz est non toxique.

TRAITEMENT DE L'ALERTE POUR UN ACCIDENT TMD